



SAINT-CYR-L'ÉCOLE
(YVELINES)

DECISION DU MAIRE N° 2022/12/243 PRISE EN VERTU DE
LA DELEGATION DE POUVOIR DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 25 MAI 2020

Direction des Affaires Scolaires et Périscolaires
SQ/FA/PJ/2022

OBJET : Contrat de cession du droit d'exploitation d'un spectacle de Noël intitulé « Le Noël de la forêt » prévu le 20 décembre 2022 à l'accueil de loisirs Jacqueline de Romilly, destiné aux enfants âgés de 3 à 5 ans fréquentant cet accueil de loisirs associé au Groupe Scolaire Jacqueline de Romilly.

Le Maire de Saint-Cyr-l'École.

Vu l'article L 2122-22 du Code général des collectivités territoriales.

Vu l'article R 2122-3 (1°) du Code de la commande publique,

Vu la délibération n° 2020/05/8 du 25 mai 2020 par laquelle le Conseil Municipal a délégué au Maire une partie de ses propres attributions et en cas d'empêchement de Madame le Maire, à Monsieur Yves JOURDAN, 1^{er} adjoint au Maire.

Considérant que la commune souhaite organiser un spectacle intitulé « Le Noël de la forêt » destiné aux enfants âgés de 3 à 5 ans fréquentant l'accueil de loisirs associé au Groupe Scolaire Jacqueline de Romilly, et que ne disposant pas des compétences nécessaires à cet effet, il y a lieu de recourir à un prestataire spécialisé pour ce type de représentation.

Considérant que le projet de contrat de cession du droit d'exploitation du spectacle susvisé proposé par l'Association Cie Dans les Bacs à Sable répond aux besoins de la commune.

DECIDE :

Article 1 : Un contrat de cession du droit d'exploitation d'un spectacle intitulé « Le Noël de la forêt » est conclu avec l'Association Cie Dans les Bacs à Sable sise 22, rue Blanchard – 92260 FONTENAY-AUX-ROSES, en vue d'en assurer une représentation le 20 décembre 2022 à 10h, destinée aux enfants âgés de 3 à 5 ans fréquentant l'accueil de loisirs associé au Groupe Scolaire Jacqueline de Romilly sis 1, place Charles Renard à Saint-Cyr-l'École.

Article 2 : En contrepartie de cette prestation, la commune versera à l'Association Cie Dans les Bacs à Sable la somme de 738,50 € TTC (TVA à 5.5 %).

Article 3 : Les crédits afférents sont inscrits au budget de l'exercice en cours, au chapitre 011, article 611.

Article 4 : Monsieur le Directeur Général des Services de la Mairie et le Comptable Public sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution de la présente décision.

Fait à Saint-Cyr-l'École, le 19 DEC. 2022

Certifié exécutoire
par publication en ligne le : 19 DEC. 2022
et
par transmission
en Préfecture des Yvelines le : 19 DEC. 2022



P/le Maire empêché,
le 1^{er} adjoint,

Yves JOURDAN

Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte :

Contrat de cession du droit d'exploitation d'un spectacle de Noël intitulé LE NOËL DE LA FORET prévu le 20 12 2022 à l'accueil de loisirs Jacqueline de Romilly, destiné aux enfants âgés de 3 à 5 ans fréquentant cet accueil de loisirs associé au groupe scolaire Jacqueline de Romilly.

Date de transmission de l'acte : 19/12/2022

Date de réception de l'accusé de réception : 19/12/2022

Numéro de l'acte : 2022-12-243 (voir l'acte associé)

Identifiant unique de l'acte : 078-217805456-20221219-2022-12-243-AU

Date de décision : 19/12/2022

Acte transmis par : Milena BOUTOILLE

Nature de l'acte : Autres

Matière de l'acte : 1. Commande Publique
1.4. Autres types de contrats